

Procès-Verbal de la Commission d'Appel Provinciale

Réunion N° 02-2017/2018 du 15 / 01 / 2018

Membres présents : BALTHAZAR Jean-Marie (Président), ROPSON Claude (Vice-Président), RUTH Lionel et MERCIER Georges (Membre / Secrétaire).

Membre absent excusé : MEYFROIDT Philippe

La séance est ouverte à 20 h 00 par BALTHAZAR Jean-Marie (Président).

1. Approbation du PV de la réunion du 26 / 10 / 2017.

Le PV est approuvé sans remarque.

2. Dossier N° 2017 - 2018 / 2

RUTH Lionel ne pouvant siéger, il ne participera pas au débat ni à la délibération.

Date : 10/11//2017
Rencontre : Ages de Heer C - Amical Dinant (3C)
En cause : TOUHAMI Nizar (822706) – Ages de Heer C – 5260 (P.O.)
Arbitre : VOITURON Pascal (P.O.)
Objet : Attitude déplacée envers la fédération ou le membre d'une instance (1)

Entendu VOITURON Pascal, arbitre de la rencontre, qui confirme son rapport. Il apporte les précisions suivantes :

- Il y a d'abord eu un premier incident (grosse faute du gardien) qui lui a valu une carte rouge, il a été un peu long à accepter de sortir du terrain.
- Il y a ensuite eu le deuxième incident avec la montée sur le terrain de TOUHAMI Nizar qui s'en est pris au gardien exclu alors que celui-ci semblait décidé à se rendre au vestiaire. A ses yeux, cette montée sur le terrain n'était pas nécessaire.
- L'intervention de TOUHAMI Nizar a dégénéré et cela risquait de se terminer en bagarre
- Il était un peu en retrait et n'a pas entendu ce que TOUHAMI Nizar a dit au gardien lors de son intervention et ne peut donc dire qui a été le plus nerveux/provocateur des deux.
- TOUHAMI Nizar ne m'a jamais manqué de respect ni n'a eu une attitude déplacée envers moi

Entendu TOUHAMI Nizar qui reconnaît être monté sur le terrain afin de calmer le joueur exclu et de l'inviter à sortir plus rapidement du terrain. Il apporte les précisions suivantes :

- Je connais le joueur exclu et j'entretiens de bons rapports avec lui en dehors du cercle sportif, j'ai vu qu'il devenait ingérable et je suis donc intervenu dans le seul but de le calmer.
- Je n'ai pas eu de geste ni de parole pour manquer de respect à l'arbitre.
- Je n'étais pas le seul à être monté sur le terrain.
- Si je ne connaissais pas le joueur, je ne serais pas monté sur le terrain.

Procès-Verbal de la Commission d'Appel Provinciale

Attendu que les faits restent établis mais que la Commission d'appel Provinciale estime qu'il y a lieu de retenir certaines circonstances particulières, elle juge l'appel recevable et fondé.

La Commission d'Appel Provinciale statuant contradictoirement qualifie les faits en B. 5 : Geste déplacé, provocation.

Inflige au nommé TOUHAMI Nizar (822706) une suspension de toutes fonctions de 2 semaines du 01/01/2018 au 14/01/2018.

Ainsi prononcé à NAMUR le 15 janvier 2018

SUSPENSION

<i>Licence n°</i>	<i>Nom & prénom</i>	<i>Club</i>	<i>Suspension de toutes fonctions</i>	<i>Commentaire</i>
822706	TOUHAMI Nizar	Ages de Heer C 5260	Du 01/01/2018 au 14/01/2018 inclus	

FRAIS

<i>Matricule</i>	<i>Nom club</i>	<i>Frais adm.</i>	<i>Amende Susp.</i>	<i>Dépl. Arbitre</i>	<i>Divers</i>	<i>Total (€)</i>
5260	Ages de Heer C	12,50 €	5 €	31,50 €		49 €

BALTHAZAR Jean Marie
Président de la C.A.P.

MERCIER Georges
Secrétaire de la C.A.P.